

15 avr 2005 -17:00

Appartient à Conseil des Ministres du 15 avril 2005

Redistribution du travail dans le secteur public

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi (*) relative à la redistribution du travail dans le secteur public suite aux demandes de l'Intercommunale INTERZA, des CPAS d'Ecaussines, d'Asse et d'Oud-Turnhout et des "Intergemeentelijke zwembaden Den Ulm" Maaseik - De Haeg Dilsen-Stokkem".

Sur proposition de M. Christian Dupont, Ministre de la Fonction publique, le Conseil des Ministres a approuvé un projet d'arrêté royal portant exécution de la loi (*) relative à la redistribution du travail dans le secteur public suite aux demandes de l'Intercommunale INTERZA, des CPAS d'Ecaussines, d'Asse et d'Oud-Turnhout et des "Intergemeentelijke zwembaden Den Ulm" Maaseik - De Haeg Dilsen-Stokkem".

Le régime du départ anticipé à mi-temps est rendu applicable à l'intercommunale INTERZA et au CPAS d'Asse. Le régime de la semaine volontaire de quatre jours est rendu applicable à l'Intercommunale INTERZA, aux CPAS d'Ecaussines, d'Asse et d'Oud-Turnhout et aux "Intergemeentelijke zwembaden Den Ulm" Maaseik - De Haeg Dilsen-Stokkem".(*) du 10 avril 1995, article 14.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe